



S.P.L. Eaux de Grenoble Alpes Rapport annuel – Exercice 2023

Service public de l'assainissement
de Saint-Martin-d'Uriage
Pour le compte de CC Le Grésivaudan

(Hors STEP du Sonnant)



SPL EAUX DE GRENOBLE ALPES
50 rue Jean Vaujany
CS 22433
38004 GRENOBLE CEDEX 2
Tél : 04 76 86 20 70
www.eauxdegrenoblealpes.fr



Table des matières

1. Cadre de l'activité déléguée	4
1.1. Contrats et engagements spécifiques.....	4
Le contrat	4
Présentation succincte du service	5
Autres engagements	5
1.2. Les intervenants.....	5
1.2.1. CC LE GRESIVAUDAN.....	5
1.2.2. Eaux de Grenoble Alpes	5
2. L'exercice 2023 en bref	14
Les chiffres clés	14
2.1. Enjeux et faits marquants de l'année.....	14
2.2. Chiffres clés – Les indicateurs.....	15
2.2.1. Indicateurs règlementaires du service d'assainissement collectif	15
2.2.2. Indicateurs règlementaires du service d'assainissement non collectif.....	15
2.2.3. Autres indicateurs, proposés par Eaux de Grenoble Alpes ou contractuels	16
2.3. Perspectives et préconisations.....	16
3. Données comptables.....	16
4. Analyse de la qualité de service délégué.....	17
4.1. Données techniques et physiques – Assainissement collectif et/ou non collectif	17
4.1.1. Le patrimoine	17
4.1.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau	40
4.1.3. Consommation énergétique	41
4.1.4. Pompages et volumes.....	42
4.1.5. Assainissement non collectif (ANC).....	43
4.1.6. Bilan financier du renouvellement.....	44
4.2. Prestations aux usagers	44
4.2.1. Information, relation, accueil des usagers	44
4.2.2. Tarification, relève, facturation et recouvrement	45
4.3. Productivité et efficience.....	46
4.3.1. Personnels employés, qualifications, ETP	46
▪ Mesures d'amélioration	50
• Démarches Qualité-Sécurité-Environnement (QSE)	51
• Annexes au compte rendu technique sur les conditions d'exécution du service public	52
5.1 Avenants de l'année	52
5.2 Respect des principes généraux du service public et des engagements contractuels	53

5.2.1	Principe d'égalité	53
5.2.2	Principe de continuité	53
4.4.	Infractions, impayés, incivilités	53

Conformément aux articles L 1411-3 et R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et au chapitre 12 du contrat de service public d'assainissement, la SPL Eaux de Grenoble Alpes fournit à la Communauté de Communes le Grésivaudan, un rapport annuel comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes aux contrats et une analyse de la qualité du service.

Le présent document correspond au rapport technique et à l'analyse de la qualité de service sur le plan technique.

Le rapport financier fait l'objet d'un rapport séparé.

Ce rapport a été :

Établi par :	Direction des pôles
Vérifié/modifié par :	Direction Technique
Validé par :	Guillaume MILLON, Directeur Général
Transmis à la CCLG	Le : 28 mai 2024
Liste de diffusion:	Monsieur Le Président de la CC Le Grésivaudan Monsieur le Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement Monsieur Joris BENELLE Directeur Général des Services Monsieur Pierre CARREZ CORRAL Directeur de l'Eau et de l'Assainissement

1. Cadre de l'activité déléguée

Conformément aux textes réglementaires (Loi 95-127 du 08 février 1995 et article L 411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT); Décret N° 2005-236 du 14 mars 2005 et les précisions réglementaires y afférentes) l'objet du présent rapport est de rendre compte des conditions d'exécution du contrat de délégation de services en considération des objectifs et obligations définis au contrat :

- Engagements contractuels tenus
- Respect des principes généraux d'organisation et de gestion du service public dans la mise en œuvre de la délégation

La loi 95-127 du 08 février 1995 a créé l'obligation d'un rapport annuel devant être remis avant le 1^{er} juin par le délégataire à l'autorité délégante.

L'article L 1411-3 du CGCT, dispose ainsi : « Le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public ».

L'article R1411-7 1^{er} alinéa spécifie : « Le rapport mentionné à l'article L.1411-3 tient compte des spécificités du secteur d'activité concerné, respecte les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune de ses parties, tout en permettant une comparaison entre l'année en cours et la précédente. Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport sont tenues par le délégataire à la disposition du délégant dans le cadre de son droit de contrôle. »

1.1. Contrats et engagements spécifiques

Le contrat

La Commune de Saint-Martin-d 'Uriage a confié à Eaux de Grenoble Alpes la délégation du service de l'assainissement collectif et non collectif, par contrat, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les compétences Eau et Assainissement de la Commune de Saint-Martin-d 'Uriage ont été transférées à la Communauté de Communes le Grésivaudan au 1^{er} janvier 2018 dans le cadre de la loi NOTRE.

La durée du contrat est fixée à onze ans, soit une date de fin au **31/12/27**

Par délibération en date du 7 avril 2023, Grenoble-Alpes Métropole, actionnaire majoritaire de la SPL Eaux de Grenoble Alpes, a décidé de reprendre dès le 1^{er} janvier 2024 au sein de sa régie la production et d'adduction d'eau potable, ainsi que les missions de maîtrise d'œuvre et du système d'information géographique, activités exercées jusqu'à présent par Eaux de Grenoble Alpes.

La Communauté de Communes Le Grésivaudan s'est rapprochée de Grenoble-Alpes Métropole afin de définir les conditions techniques et financières de l'exécution des missions retirées du contrat par Grenoble-Alpes Métropole à compter du 1/1/2024.

Présentation succincte du service

L'exploitation du service est assurée dans les limites du territoire de la Commune de Saint-Martin-d'Uriage, dit « périmètre de la délégation ». **La station de traitement du Sonnant est exclue du périmètre du service jusqu'au débitmètre d'entrée de celle-ci.**

Estimation de la population desservie

- 5 707 habitants (source INSEE)
- Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif : environ 4 800 habitants
- Évaluation du nombre d'habitants desservis par le Service Public d'Assainissement Non Collectif : environ 600 à 800 habitants

Autres engagements

Convention entre Grenoble-Alpes Métropole et la Commune de Saint-Martin-d'Uriage pour le transit des effluents de la Commune de Vaulnaveys-le-Haut dans les réseaux de la Commune de Saint-Martin-d'Uriage pour le traitement de la station du Sonnant.

1.2. Les intervenants

1.2.1. CC LE GRESIVAUDAN

Nom	Direction
Communauté de communes Le Grésivaudan 390 Rue Henri Fabre 38926 CROLLES CEDEX	Direction de l'eau et de l'assainissement

1.2.2. Eaux de Grenoble Alpes

- **Bref historique**

Créée au 1^{er} janvier 2014, la Société Publique Locale (SPL) Eau de Grenoble a fusionné depuis le 31 décembre 2014 avec la SPL SERGADI pour former une seule SPL actuellement dénommée SPL Eaux de Grenoble Alpes (EDGA).

Quelques dates et faits marquants :

21 mai 1979	Création de la SA SERGADI
27 novembre 1980	Transformation de la SERGADI en Société d'Economie Mixte
1^{er} mai 2000	Création de la « Régie des Eaux de Grenoble » (REG) : Reprise en gestion publique du service public de l'eau potable de la Ville de Grenoble

Juillet 2012	Une mission est commanditée par le président de la METRO, le maire de Grenoble et le président du SIERG, visant à travailler à la mutualisation des structures REG, SIERG et SERGADI
Juillet 2013	Un protocole est présenté aux assemblées délibérantes pour poursuivre la démarche amorcée en juillet 2012, avec la préparation du passage en Sociétés Publiques Locales de la REG et de la SERGADI, en vue d'une fusion future
1^{er} Janvier 2014	<ul style="list-style-type: none"> • Création de la SPL Eau de Grenoble à partir de la REG • Transformation de la SEM SERGADI en SPL SERGADI
1^{er} janvier 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Fusion des SPL Eau de Grenoble et SERGADI • Suite à l'exécution de la loi MAPTAM, Grenoble Alpes Métropole acquiert le statut de Métropole et prend la compétence Eau des communes. Elle se substitue donc à ce titre aux communes situées dans son périmètre pour toutes les conventions conclues avec la SPL Eau de Grenoble
7 septembre 2015	Changement de dénomination de la SPL Eau de Grenoble en SPL Eaux de Grenoble Alpes

Une Société Publique Locale est composée **exclusivement de collectivités actionnaires**, au moins deux, et de **capitaux 100 % publics**.

Au 31 décembre 2023, EDGA comptait 58 collectivités actionnaires, dont les trois principales sont actuellement Grenoble-Alpes Métropole (67,22 %), la Ville de Grenoble (20,18 %) et la Communauté de Communes Le Grésivaudan (12,48 %).

• **Spécificités et avantages**

Le rôle d'EDGA est celui d'un **exécutif classique** (comme un service) qui applique les directives définies par l'autorité organisatrice (cadre budgétaire, niveau d'investissements, etc...).

Elle permet de préserver une **plateforme technique et un pôle d'expertise stables** qui garantissent la **continuité du service public**.

EDGA relève de la **comptabilité privée** garantissant **souplesse et réactivité**.

Elle est **contrôlée par des Commissaires aux Comptes**. Ces professionnels engagent leur responsabilité personnelle et doivent déclencher des « signalements », par saisie du Procureur, en cas d'anomalies. De plus, la formalisation du « contrôle analogue » oblige une SPL à être contrôlable par chaque collectivité actionnaire.

Une SPL, en tant qu'établissement public est également soumise aux mêmes contrôles qu'une Régie ou une collectivité (contrôle de légalité de la Préfecture, contrôle de la Chambre Régionale des Comptes...).

Les collectivités actionnaires exercent un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs « propres » services, grâce auxquelles elles bénéficient d'un réel pouvoir d'influence sur les décisions stratégiques de la SPL.

L'ensemble de ces éléments démontrent que les modalités de contrôle d'une SPL sont plus nombreuses et strictes que dans le cas d'une SA.

- **Gouvernance d'Eaux de Grenoble Alpes**

Instances décisionnelles	Caractéristiques
Conseil d'Administration (CA)	<ul style="list-style-type: none"> • Composé de 18 administrateurs dont 12 élus de Grenoble-Alpes Métropole, 3 pour la Ville de Grenoble, 2 pour la CCLG et 1 pour les actionnaires minoritaires, ainsi que 6 censeurs (2 représentants des usagers, 2 représentants des salariés et 2 représentants des actionnaires minoritaires) • Réuni au moins 4 fois par an, sous l'autorité du Président • Détermine les orientations de l'activité de la société • Est informé et délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de la SPL Eaux de Grenoble Alpes
Comité d'Orientation Stratégique (COS)	<ul style="list-style-type: none"> • Organe créé spécifiquement par les statuts d'Eaux de Grenoble Alpes afin de permettre l'effectivité du contrôle analogue • Composé d'un représentant de chaque collectivité actionnaire qui dispose chacun d'une voix, sans tenir compte de la part de capital détenue par la collectivité • Emet un avis sur l'ensemble des délibérations soumises au Conseil d'Administration et relatives à des questions économiques ou stratégiques majeures. Si le Conseil d'Administration refuse de suivre l'avis du COS, il doit voter la délibération à la majorité des deux tiers
Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> • Nommé par le Conseil d'administration sans limite de durée ou pour une durée fixée par celui-ci • Dirige l'ensemble des services, recrute le personnel, gère les effectifs, fixe les rémunérations dans le cadre des inscriptions budgétaires • Signe tous actes, contrats, traités et marchés consécutifs aux décisions du Conseil d'Administration et aux délégations qui lui sont consenties • Assiste aux réunions du Conseil avec voix consultative • Ordonnateur statutaire des dépenses et des recettes • Représentant légal de la SPL Eaux de Grenoble Alpes dans ses rapports avec les tiers • A le statut de mandataire social • Est assisté par un Directeur Général Adjoint

- **Compétences, missions et périmètre d'intervention d'Eaux de Grenoble Alpes en réponse aux enjeux grenoblois**

Les domaines de compétence et d'intervention d'EDGA sont développés pour lui permettre de :

- Préserver un **pôle d'expertise locale**, dans une plateforme technique durable, innovante, capable de s'adapter en permanence
- Assurer un **service public exemplaire et performant**, notamment de production et de distribution d'une eau potable de qualité, où l'utilisateur est respecté et acteur à part entière

Ceci, bien sûr, en adéquation avec le **contexte** et les **enjeux du bassin grenoblois**, ainsi qu'avec les **besoins et exigences des actionnaires d'EDGA et toutes les parties intéressées** :

- L'accès à l'eau pour tous les usagers
- La préservation des ressources et le maintien d'une eau conforme aux normes de qualité et autant que possible non traitée pour les deux plus grandes ressources de l'agglomération
- La gestion patrimoniale et la modernisation des ouvrages et des réseaux (eau potable et assainissement)
- La garantie d'une gestion de l'eau 100 % publique, avec un juste prix du service
- L'exemplarité et la transparence dans le mode de gouvernance
- Le développement d'une approche citoyenne et responsable en interne comme en externe
- Le développement d'une structure performante et la valorisation de l'image d'Eaux de Grenoble Alpes

Conformément à son statut et son objet, Eaux de Grenoble Alpes, de par ses compétences, est en mesure d'assurer les missions et prestations qui lui sont confiées, en fonction des contrats passés avec les collectivités actionnaires, concernant :

- La **protection des ressources en eau** des champs de captages dont l'exploitation lui est confiée
- L'**exploitation des sites de production, la production, le transport (adduction) et la fourniture d'eau potable** aux communes, en gros ou aux particuliers, entièrement, partiellement ou en secours, notamment à partir des ressources du Drac (site des captages de Rochefort) et de la Romanche (sites des captages de Jouchy et Pré-Grivel)
- Pour ces deux ressources, il s'agit d'environ **31,6 millions de m³ d'eau produits cette année** et approvisionnant plus de 80 % de la population (soit environ 380 000 habitants) de la grande agglomération grenobloise en eau potable **pure et non traitée**, dont la qualité est surveillée 24h/24, 7j/7
- L'**exploitation et les interventions sur les réseaux d'eau potable** (224 km de réseau d'adduction et 701 km de réseau de distribution (hors linéaire de branchements au total) avec l'attention d'optimiser le rendement des réseaux dans une perspective de développement durable (recherche permanente et traitement des fuites) des **réseaux d'assainissement** (62 km au total) et contrôle de **SPANC** (200 unités)
- Le **service aux usagers** : l'accueil (près de **76 000 appels traités** et 8 500 abonnés reçus en agence), les réclamations, la gestion d'environ **111 000 abonnés** au total dont environ 6 700 dans le cadre des DSP, les mutations, les relèves (190 000 relèves de compteurs), les enquêtes, la facturation des volumes consommés (plus de 29 000 000 m³ facturés pour plus de 377 500 factures émises/an hors relances)
- Divers autres domaines et prestations :
 - Astreintes, surveillances d'installations
 - Réponses à des appels d'offre
 - Missions de maîtrise d'œuvre et d'études, de conduite et d'opération
 - Travaux de branchements, location de compteurs, relèves de compteurs, maintenance et remplacement de poteaux incendie, suivi de consommations par enregistreurs, étalonnage de compteurs...
 - Maintenance et exploitation des logiciels Geosite et Geoinstruction, le quittancement...

Les Communes ainsi que Grenoble-Alpes Métropole confient donc par des Délégations de Service Public, contrats de gérance ou par des contrats à la carte, la gestion de tout ou partie de leur service de l'eau potable à Eaux de Grenoble Alpes.

EDGA gère actuellement une multitude de contrats tels que :

- Délégation de service public de l'eau et/ou d'assainissement
- Prestations informatiques (quittancement)
- Prestations de service topographie/SIG (Geosite et Geoinstruction) et maintenance des données parcellaires
- Prestations de services techniques (travaux, entretien EU, entretien et lavage de réservoirs, astreinte...)
- Prestations relatives à l'exploitation du service public de l'eau potable
- Prestation d'accueil des usagers, à la facturation/recouvrement et à la relève de compteurs
- Gérance pour l'exploitation des sites de production d'eau potable
- Gérance pour l'exploitation des réseaux de distribution d'eau potable

Le territoire et périmètre d'intervention d'EDGA est évolutif en fonction des contrats passés. Il respecte l'autonomie et le principe de « libre administration » de chaque collectivité. La détention d'une action au capital d'EDGA permet de bénéficier de l'ensemble de ses services.

• Certifications

« Eaux de Grenoble Alpes » est certifiée :

- ISO 9001 - version 2015
- ISO 14001 - version 2015
- ISO 45001 version 2018
- ISO 26000 version 2010 (responsabilité sociétale) : évaluation faite en 2017
- Géo référencement des réseaux d'eau et d'assainissement : renouvelée en novembre 2020



Le système de management intégré QSE RSE traduit notre engagement à garantir un service public de qualité, en restant en permanence à l'écoute des usagers, collectivités actionnaires, partenaires, fournisseurs etc. Les certifications concrétisent l'importance que nous accordons à leur satisfaction, à l'amélioration des conditions de travail de nos collaborateurs, à notre contribution au développement durable et la réduction de nos impacts environnementaux, ainsi qu'aux actions de solidarité et à la lutte contre la discrimination.

Cette volonté forte de s'inscrire durablement dans une démarche d'amélioration continue nous permet de rester performants et réactifs face aux changements pour continuer à accompagner la mutation des territoires.

Au regard des activités d'EDGA et du périmètre d'interventions mentionné au paragraphe « *Compétences, missions et périmètre d'interventions de la S.P.L. Eaux de Grenoble Alpes en réponse aux enjeux grenoblois* » ci-dessus, le système de management intégré QSE d'EDGA intègre les activités suivantes :

- Protection et valorisation des ressources en eau souterraine de Rochefort, de Jouchy et Pré-Grivel
- Production et distribution permanente de l'eau potable aux usagers
- Réalisation de travaux des réseaux d'eau potable et d'assainissement
- Gestion patrimoniale des réseaux et installations d'eau potable
- Missions de maîtrise d'œuvre pour travaux sur ouvrage d'eau potable et d'assainissement
- Gestion d'ouvrages de collecte d'eaux usées
- Gestion d'un service d'assainissement non collectif
- Gestion des abonnements et relations avec les usagers
- Promotion et valorisation de la gestion publique de l'eau

L'ensemble du système de management QSE d'EDGA a été évalué lors de l'audit de renouvellement sur les certifications ISO 14001 ; ISO 45001 ; ISO 9001 en novembre 2023 par l'organisme externe AFNOR.

Le résultat de l'audit a confirmé le maintien de ces certifications QSE d'Eaux de Grenoble Alpes.

- **Organisation et moyens en personnel**

Au 31 décembre 2023, indépendamment de l'effectif de la Direction Générale, EDGA comprend les pôles suivants :

Pôles	Fonctions/services
Administratif et Financier et Direction Générale 25 personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Finances • Contrôle de Gestion • Ressources Humaines • Informatique • Achats • Communication • QSE-RSE • Maintenance immobilière • Sûreté des installations • Sécurité des systèmes d'informations • Groupe secrétariat
Production 37 personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Un Département exploitation, comportant les secteurs « Electromécanique » et « Réseaux et installations » • Un Département Gestion des ressources comportant le service « Qualité de l'eau »
Distribution Assainissement 33 personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Un service Réseaux comportant les secteurs « Gestion du parc compteurs », « Exploitation » et « Débitmétrie – Recherche de fuites » • Un service Gestion technique comportant les secteurs « Contrats d'assainissement », « Dossiers techniques » et « Travaux et assainissement »
Abonnés 39 personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Service Relations abonnés • Service Relève / Enquêtes • Service Facturation / Recouvrement

<p>Etudes et Prospective 9 personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un service Etudes comportant les secteurs « Gestion dossiers techniques » et « Suivi travaux » • Un service géomatique comportant les secteurs « Administration SIG » et « Topographie »
---	---

- **Locaux et sites d'Eaux de Grenoble Alpes**

Eaux de Grenoble Alpes est implantée dans différents sites :

- Sites de « production » regroupant une partie du pôle Production :
 - Les captages de Rochefort situés dans la Commune de Varcès-Allières-et-Risset
 - Les captages de Jouchy localisés sur la commune de St Pierre de Mésage et de Pré Grivel localisés dans la Commune de Vizille
- Sites techniques, administration et siège social :
 - Le siège social situé 50 rue Jean Vaujany à Grenoble, regroupant l'ensemble des services techniques, administratifs et direction générale.
 - L'accueil clientèle en centre-ville de Grenoble, 5 place Vaucanson permet d'accueillir physiquement le public pour toutes les démarches administratives liées à leurs contrats, en complément du site internet d'EDGA.

- **Matériels**

EDGA dispose d'une gamme complète de véhicules et matériels de chantier de manière à pouvoir réaliser ses missions :

Une flotte de 80 véhicules soumis à vignette CRITAIR de 0 à 3, dont
 1 camion Poids Lourd, énergie GNV (Gaz Naturel)
 6 véhicules « hybride » (énergie Gaz/essence et Electrique/essence)
 5 véhicules 100% électriques pour le service de la relève des compteurs.

Des engins de terrassement (pelles mécaniques de différentes capacités)
 Tous matériels nécessaires à la réalisation des chantiers d'eau potable
 Un ensemble de matériels de chantiers et d'exploitation
 Un ensemble de matériels affectés à la sécurité des chantiers type dispositif de signalisation routière, blindages, barrières etc.
 Un ensemble de matériels pour la réalisation des levés topographiques
 Un laboratoire interne d'analyses de l'eau (bactériologiques)
 Ensemble des EPI nécessaires à l'exercice des activités des agents
 Un ensemble de matériels spécialisés pour l'entretien des espaces verts
 Un ensemble de matériels spécialisés pour l'entretien et le lavage des cuves de réservoirs.

Dans le cadre de l'optimisation de son parc véhicules, EDGA s'inscrit pleinement dans les démarches menées par l'agglomération Grenobloise, notamment l'application des règles imposées sur les zones à circulations restreintes (ZCR) et zones de faibles émissions (ZFE).

Toutes les actions de verdissement du parc ont été explorées pour permettre d'adapter les usages avec les possibilités des offres actuelles des constructeurs et tenir compte de l'évolution technologique (autonomie électrique, retro-flit, nouvelles énergies, ..)

En complément EDGA suit des indicateurs spécifiques pour viser à réduire son impact sur l'environnement.

- **Intervenants affectés au contrat**

- **Liste des contacts mise à jour le 31 décembre 2023**

Nom/ Direction du Pôle	A contacter dans le cadre d'une intervention d'astreinte ou urgence Numéro unique station de Rochefort 04 76 98 24 27
PÔLE DISTRIBUTION	
Hervé LAHAYE	
PÔLE ABONNES	
Mohamed ZITI	
PÔLE PRODUCTION	
Claire DUCHEMIN	
PÔLE ETUDES	
Gladys MARMOEX	

PÔLE DAF	
Jean Noel ARNAUD	

ASTREINTE		Téléphone	Fax
PRODUCTION - DISTRIBUTION			
Station de Rochefort	24h/24 - 7j/7	04.76.98.24.27	04 76 75 60 32
Responsable et personnes d'astreinte			
Selon planning et fiche hebdomadaire	Responsable d'astreinte – agents d'interventions – équipes travaux		

- **Autres intervenants**

Intervenant	Adresse	Coordonnées
Agence Régionale de la Santé Délégation territoriale	17-19 rue Cmdt L'Herminier 38032 GRENOBLE CEDEX 1	Tel. : 04 76 63 64 29 e-mail : ars-dt38-delegue-territorial@ars.sante.fr
Agence de l'Eau Méditerranée et Corse Délégation Rhône Alpes	2-4 allée de Lodz 69363 LYON CEDEX 07	Tel. : 04 72 71 26 00 e-mails : contact.doc@eaurmc.fr webmestre@eaurmc.fr

2. L'exercice 2023 en bref

Les chiffres clés

- 62 kms de canalisations pour le réseau d'eaux usées (gravitaire et refoulement)
- 2 206 abonnés assainissement collectif
- 200 abonnés au SPANC

2.1. Enjeux et faits marquants de l'année

- Constat de vieillissement des postes de relèvements de la station d'épuration et de Villeneuve : Proposition d'un investissement financier partagé entre le maître d'ouvrage et l'exploitant de manière à pouvoir retrouver une exploitation satisfaisante.

2.2. Chiffres clés – Les indicateurs

2.2.1. Indicateurs règlementaires du service d'assainissement collectif

Domaine	Type	Code	Libellé	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023
Réseau	Indicateur descriptif	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	1	1	1
Réseau	Indicateur de performance	P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0	0	0	0
Boue	Indicateur descriptif	D203.0	Quantité de boue issue des ouvrages d'épuration	83 300 kg MS	0 kg MS	0 kg MS	0 kg MS
Abonnés	Indicateur de performance	P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0	0	0	0

2.2.2. Indicateurs règlementaires du service d'assainissement non collectif

Domaine	Type	Code	Libellé	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023
Conformité	Indicateur de performance	P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	84.9 %	86.9%	86.9%	82.6 %

2.2.3. Autres indicateurs, proposés par Eaux de Grenoble Alpes ou contractuels

Dans le cadre de l'harmonisation des méthodes et d'organisation, EDGA a mis en place des indicateurs de suivi d'activité pour chaque pôle.

Saisie des données d'auto-surveillance sur 2 portails web :

- Mesure Rejets,
- Portail des applications de l'eau "LANCELEAU à l'aide de l'application "VERS'EAU »

2.3. Perspectives et préconisations

Améliorations techniques :

Station de refoulement de Villeneuve :

Déformation du fond de la cuve (voir RAD des années précédentes) :

- EDGA préconise la reconstruction de la station s'avère être la solution la plus adaptée.

Déversoirs d'orages :

Pour l'ouvrage route de Gières.

- EDGA préconise la mise en place d'un système de cible fixe afin de faciliter les autocontrôles et les contrôles réglementaires.

Débitmètre de la Commune de Vaulnaveys :

- EDGA préconise le remplacement de l'ensemble des organes et des composants de l'ouvrage ainsi que le remplacement par un débitmètre électromagnétique autonome. (Voir détails des préconisations de l'ouvrage).

3. Données comptables

Transmis ultérieurement dans rapport séparé.

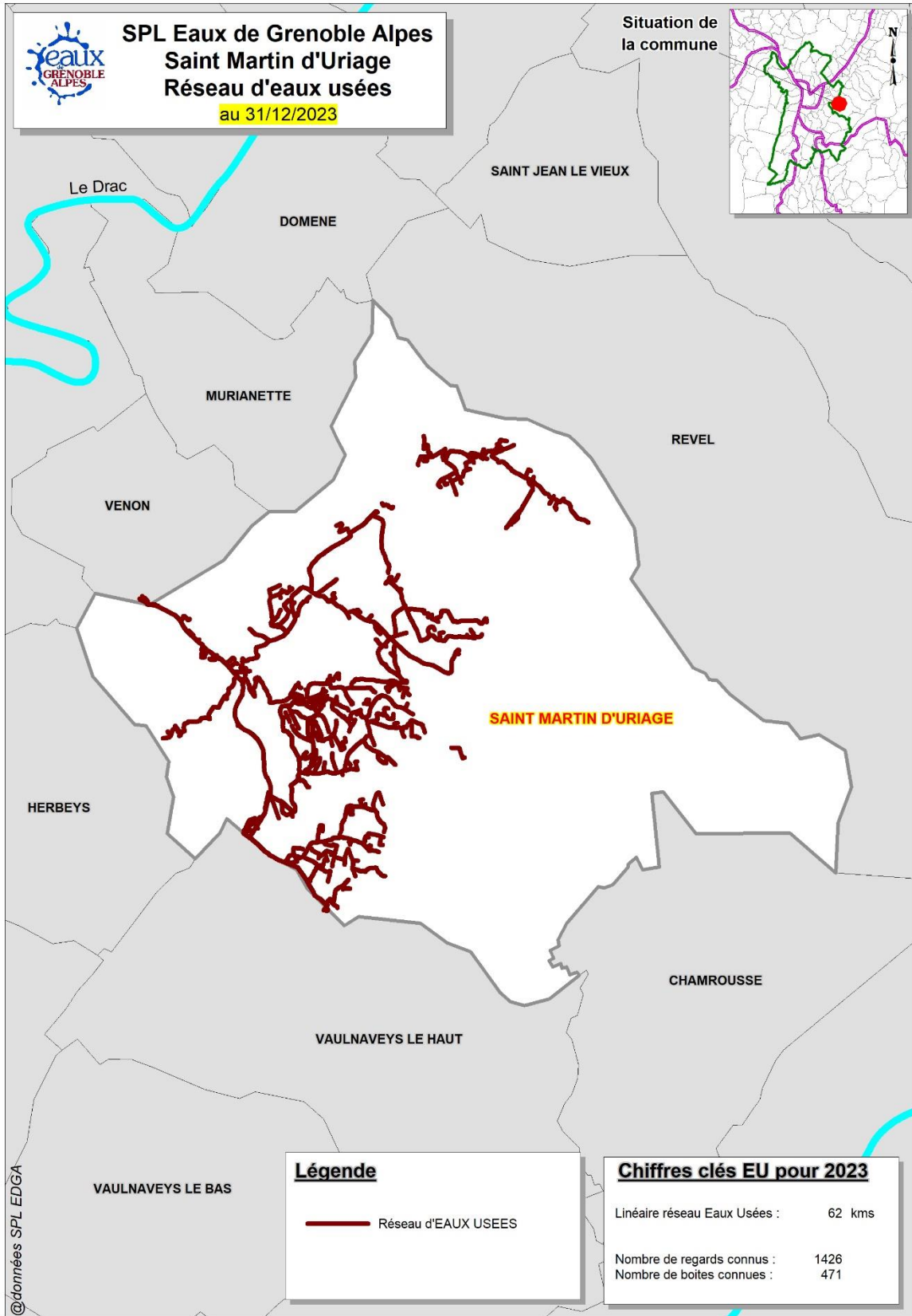
4. Analyse de la qualité de service délégué

4.1. Données techniques et physiques – Assainissement collectif et/ou non collectif

4.1.1. Le patrimoine

Le réseau est intégralement saisi dans le SIG d'exploitation d'EDGA.

Nota : le réseau «Eaux Pluviales » ne fait pas partie du périmètre de délégation. Les informations affichées sur la carte ci-dessus concernant ce réseau sont données à titre indicatif.



4.1.1.1. Le réseau de collecte

- **Descriptif**

Le réseau de collecte est composé de :

- Environ 62 km de canalisations pour le réseau d'eaux usées (gravitaire et refoulement)
- 1 426 regards de visite (connus)
- 471 boîtes de branchements (connus)

Le tableau suivant représente le linéaire des canalisations d'assainissement classées par natures et diamètres.

Type canalisation	Nature	Longueur totale	Type canalisation	Diamètre	Longueur totale
Canalisation EU	inconnue	458	Canalisation EU	inconnu	429
Canalisation EU	BETON	9569	Canalisation EU	80	15
Canalisation EU	FONTE	1327	Canalisation EU	90	124
Canalisation EU	FONTE bétonnée en partie	12	Canalisation EU	110	177
Canalisation EU	POLYPROPYLENE	1687	Canalisation EU	125	617
Canalisation EU	PVC	48020	Canalisation EU	150	256
Refoulement EU	PEHD	329	Canalisation EU	160	2 077
Refoulement EU	POLYPROPYLENE	254	Canalisation EU	200	53603
Refoulement EU	PVC	35	Canalisation EU	250	290
Canalisation EU en attente	PVC	248	Canalisation EU	300	3 824
	Total	62 280	EU en attente	200	248
			Refoulement	63	583
			Refoulement	90	36
			Total		62 280

Nota : L'évolution du linéaire depuis l'année précédente est due aux différentes mises à jour du réseau.

- **Travaux d'entretien et de maintenance**

- A caractère curatif :

Désobstructions	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'interventions (u)	3	2	4	2	3
Longueur de canalisations curées dans le cadre de ces interventions (ml)	200	239	130	20	320

Objet	Localisation	Longueur (ml)
Conduite (Désobstructions)	250 Chemin des reposées	10
Conduite (Désobstructions)	120 chemin des Vignosses	10
Conduite (Désobstructions)	440 chemin de Meffrey	300

Interventions curatives (réparation conduite)	2019	2020	2021	2022	2023
Réparation de conduite (u)	2	2	2	0	0
Réparation de regard (u)	0	1	3	0	0

- A caractère préventif :

Curage préventif	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'interventions (u)	2	5	6	0	0
Longueur de canalisations curées dans le cadre de ces interventions (ml)	280	2 306	425	0	0

EDGA n'a pas réalisé d'opérations de curage préventives en 2023.

- **Travaux de contrôle**

Inspection par caméra	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'interventions (u)	3	4	5	0	0
Longueur de canalisations curées dans le cadre de ces interventions (ml)	320	1071	476	0	0

EDGA n'a pas réalisé d'opérations d'inspection télévisuelle en 2023.

- **Travaux d'amélioration**

L'entretien décrit ci-dessus permettant l'amélioration du fonctionnement du réseau, pas de travaux spécifiques en 2023.

- **Équipements complémentaires ou de renouvellement mis en œuvre**

Pas d'opération d'extension ni de renouvellement de réseau réalisés cette année.

- **Bilan et préconisations**

Actions de curages

Inspections vidéo

Pas de travaux significatifs réalisés sur le réseau en 2023

4.1.1.2. Les accessoires du réseau : Les Déversoirs d'Orages (DO)

- **Descriptif**

4 déversoirs d'orages sont présents sur le réseau dont 1 est hors du périmètre de la délégation car il se trouve à l'entrée de la STEP du Sonnant :

- DO route de Gières
- DO avenue des thermes (en limite avec Vaulnavay le haut)
- DO route de la RIVOIRE
- DO d'entrée STEP

Seul le déversoir d'orages situé route de Gières est soumis à auto-surveillance au regard de la réglementation en vigueur.

Caractéristique du déversoir d'orages route de Gières :

- Équipement installé : Canalisation DN 300 mm de type trou dans le mur
- Débitmètre : Sonde Radar Vegapuls avec détecteur de surverse
- Télésurveillance : Sofrel LS 42

- **Travaux d'entretien et de maintenance**

- A caractère curatif :

10 débordements ont été observés sur le déversoir d'orage route de Gières en 2023 :

Débordements	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de débordements (u)	0	0	10	7	10
Volumes déversés (m ³)	0	0	54	73	176

Le détail est donné ci-dessous :

Date	Volumes déversés (m3)	Durée du déversement (min)
22/06	8.65	30
25/07	9.73	30
27/08	3	15
28/08	39	150
19/09	22.48	45
23/09	4.15	15
02/10	24.98	76
03/10	28.12	24
13/12	25.61	120
14/12	10.4	120

Dans le cadre de l'auto surveillance, l'ensemble des relevés est déclaré mensuellement sur le site de l'agence de l'eau.

- A caractère préventif :

Pour les déversoirs d'orages non soumis à auto-surveillance, une inspection visuelle a été réalisée une fois par mois.

Pour le déversoir route de Gières, soumis à auto-surveillance, les interventions suivantes ont été réalisées :

Objet	Date	Opération
DO (auto surveillance)	02/10	Contrôle interne
DO (auto surveillance)	03/10	Contrôle réglementaire

- **Travaux d'amélioration**

Pas de besoin de travaux particulier identifié sur les déversoirs d'orages.

- **Équipements complémentaires ou de renouvellement mis en œuvre**

RAS

- **Bilan et préconisations**

Suivi régulier du capteur du déversoir route de Gières permettant de vérifier le respect de l'écart maximum toléré sur la mesure.

Le système de contrôle de la mesure de hauteur utilisé étant une cible « non fixe », EDGA préconise la mise en place d'un système de cible fixe afin de faciliter les autocontrôles et les contrôles réglementaires.

4.1.1.3. Les accessoires du réseau : le débitmètre de Vaulnaveys le haut

- **Descriptif**

Il est situé sur la commune de Vaulnaveys le haut.

La technologie de mesure de la hauteur s'effectue à l'aide d'un appareil à ultrasons permettant de calculer le débit dans un canal venturi.

Ce débitmètre est actuellement hors service depuis le 24 novembre 2017.

(Pour rappel, les investigations menées lors de la panne ont conclu que l'alimentation électrique du débitmètre se faisait à l'origine via une borne du marché forain de la Commune de Saint-Martin-d 'Uriage. Cette borne ayant été supprimée à cette date, il n'y a plus d'électricité permettant de faire fonctionner le débitmètre.)

- **Travaux d'entretien et de maintenance**

Voir bilan et préconisation

- **Travaux d'amélioration**

Voir bilan et préconisation

- **Équipements complémentaires ou de renouvellement mis en œuvre**

Voir bilan et préconisation

- **Bilan et préconisations**

- Très mauvais état de l'ouvrage (matériel obsolète, dégradé par le gaz et par les mises en charges régulières),
- Absence d'électricité sur le site
- Installation non sécurisée avec risque d'accident important lors de la descente des opérateurs dans la chambre (> 2 m de profondeur et proximité des eaux usées).

EDGA préconise très fortement le remplacement de l'ensemble des organes et des composants de l'ouvrage, ainsi que le remplacement par un débitmètre électromagnétique autonome.

4.1.1.4. Les branchements

- **Descriptif**

Les branchements sont rarement cartographiés, ni identifiés précisément dans le SIG. 468 boîtes de branchements sont repérées dans le SIG.

- **Travaux d'entretien et de maintenance sur branchement**

- A caractère curatif :

Réparation de branchements (nécessitant terrassement) :

Interventions curatives	2019	2020	2021	2022	2023
Réparation de branchements (u)	0	0	0	0	0
Réparation de boîte de branchements (u)	1	2	0	0	0

Désobstruction de branchements (nécessitant intervention hydro curage):

Désobstructions	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'interventions (u)	2	5	2	0	0

Selon détail :

- A caractère préventif :

EDGA a réalisé des vérifications sur des branchements particuliers dans le but de supprimer les intrusions d'eaux claires parasites dans le réseau de collecte des eaux usées et valider la bonne exécution des nouveaux raccordements.

Les contrôles de conformité des raccordements ; lors de ventes ; sont effectués au colorant et facturés au propriétaire. Une fiche de conformité est établie par EDGA pour chaque inspection validée.

Contrôle de la conformité des raccordements	2019	2020	2021	2022	2023
Des branchements existants (pour vente)	10	4	12	8	8
Taux de conformité (%)	60%	100%	83%	75%	62.5%

Selon détails :

Objet	Localisation	Avis
Branchement existant (vente)	55 chemin de l'Achard	Non Conforme
Branchement existant (vente)	195 route de la Pérrérée	Conforme
Branchement existant (vente)	10 rue des Gantiers	Conforme
Branchement existant (vente)	215 route d'Oddoz	Non Conforme
Branchement existant (vente)	426 route du Bouloud	Conforme
Branchement existant (vente)	421 route de Chamrousse	Conforme
Branchement existant (vente)	2200 route de Chamrousse	Conforme
Branchement existant (vente)	291 route du champ Ruti	Non Conforme

Les contrôles de conformité de la bonne réalisation des raccordements en domaine privatif sont effectués au colorant et pris en charge par EDGA dans le cadre du contrat. Une fiche de conformité est établie par EDGA pour chaque inspection validée.

Les contrôles de conformité des raccordements lors de campagnes peuvent être effectués par des tests au fumigène. A l'issue, une liste des dysfonctionnements est réalisée. Ces anomalies sont ensuite vérifiées au colorant en présence du propriétaire pour mettre en conformité l'installation.

Contrôle conformité des raccordements	2019	2020	2021	2022	2023
Linaire inspecté (ml)	0	1520	0	0	0
Contrôle de la conformité des raccordements branchements existants (préventifs)	0	73	204	0	4
Taux de conformité (%)	-	97.3%	94.1%	-	25%

- **Travaux d'amélioration**

Hormis les contrôles et actions menés décrits ci-dessus il n'y a pas de travaux significatifs réalisés sur les branchements.

- **Équipements complémentaires ou de renouvellement mis en œuvre**

Branchements Assainissement	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de branchements réalisés	3	9	6	8	8
Nombre de branchements renouvelés	0	0	1	0	0

Objet	Localisation	Nombre
Branchement (création)	395 route du Vernon	1
Branchement (création)	2120 route du Bouloud	1
Branchement (création)	2 allée de la Méarie	1
Branchement (création)	600 route d'Uriage	1
Branchement (création)	2129 route du Pinet	1
Branchement (création)	440 chemin du Meffrey	1
Branchement (création)	135 allée des Charmes	1
Branchement (création)	95 chemin de l'Abreuvoir	1

- **Bilan et préconisations**

Hormis les contrôles et actions menées et décrites ci-dessus sur les branchements, pas de constat de dégradation ni de travaux spécifiques à mener sur les branchements.

EDGA poursuit les actions d'entretien (curatif et préventif) sur les branchements dans le cadre de la bonne gestion patrimoniale des ouvrages.

4.1.1.5. Les stations/postes de relèvement

- **Descriptif**

Une station de relèvement des EU est présente sur le réseau, désignée « Poste de Villeneuve ».

Cet ouvrage est équipé principalement de :

- 2 pompes Homa à couteau DN 50
- une armoire de commande sans automate
- un équipement de télésurveillance type Soffrel relié au superviseur EDGA

Ce poste relève les effluents d'une dizaine d'abonnés.

- **Travaux de contrôle, d'entretien et de maintenance**

- A caractère curatif :

Poste de relèvement	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'interventions curatives	9	0	5	5	0

Ci-dessous, détail des interventions à caractère curatif :

Date	Pannes / interventions
-	-

L'ensemble des interventions est consigné dans un cahier de maintenance.

- A caractère préventif :

Le passage du contrôle physique de fonctionnement est réalisé tous les 15 jours.

Le poste est systématiquement mis « en marche forcée » de manière à visualiser la hauteur de dépôt et pour prévoir un curage si nécessaire. L'ensemble des capteurs (poires, sondes) est nettoyé des graisses à l'aide d'un papier essuie-tout ou d'un chiffon.

Toutes ces interventions sont consignées dans un cahier de maintenance.

Les autres interventions préventives figurent, selon détail, ci-dessous :

Objet	Date	Opération
Poste (entretien)	17/07	Curage
Poste (réglementaire)	05/09	Contrôle électrique

Suite au contrôle électromécanique des pompes de 2021, nous avons été dans l'incapacité de remettre la pompe 1 en place, la déformation de la cuve nous l'empêchant. Le curage réalisé en 2022 a permis de constater que le fond de cuve est trop déformé et le poste trop petit pour procéder à sa réparation. Un remplacement de l'ensemble de la cuve est donc nécessaire.

- **Travaux d'amélioration**

Hormis l'entretien courant de la station, pas de travaux significatifs réalisés.

- **Équipements complémentaires ou de renouvellement mis en œuvre**

RAS

- **Bilan et préconisations**

Constat déformation du fond de la cuve. Cette déformation empêche la mise en place d'une des pompes sur son pied d'assise lors de l'opération de maintenance. La pompe n'étant pas correctement installée, le fonctionnement normal de la pompe est altéré, ce qui réduit sa durée de vie.

Le fonctionnement du poste de relèvement est altéré également.

Compte tenu de sa conception obsolète et de cette déformation, il convient de prévoir sa reconstruction complète plutôt qu'un simple renouvellement des organes internes.

Aussi, une répartition financière entre la dotation en renouvellement des équipements prévus au contrat et la part investissement CCLG à prévoir pour le remplacement de l'ouvrage devra être recherchée.

Cette opération d'investissement ne figure pas au plan de renouvellement de la DSP.

4.1.1.6. La station de traitement du Mas des Mas

- **Descriptif**

La station de traitement du Mas des Mas a une capacité de 600 EH. Le procédé d'épuration de cette station est basé sur des filtres plantés de roseaux. Elle est située dans le secteur de la route des Pérérées.

Les effluents suivent le parcours suivant :

- Dégrilleur manuel en tête de station
- Premier bassin avec auget basculant
- Répartition dans les trois lits de roseaux amont grâce à un jeu de trois électrovannes
- Second bassin avec Auget basculant
- Répartition dans les deux lits de roseaux aval grâce à un jeu de deux électrovannes
- Recirculation d'une partie des effluents vers un poste de relevage
- Rejet des effluents au milieu naturel

Le poste de relevage refoule des effluents domestiques et des effluents liés à la recirculation de la STEP. Ce poste de refoulement est équipé de deux pompes KSB à couteau DN 50.

Un bâtiment est présent sur site regroupant :

- L'armoire de commande de l'ensemble STEP et poste de relevage
- Un automate pour le bon fonctionnement de la station
- Un équipement de télésurveillance de type SOFREL relié à notre supervision

- **Travaux de contrôle, d'entretien et de maintenance**

- A caractère curatif :

Station Mas des Mas	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'interventions curatives	15	6	4	2	1

L'ensemble des interventions est consigné dans un cahier de maintenance.

Ci-dessous, la synthèse et détail des interventions à caractère curatif :

Date	Pannes / interventions
03/06	Coupure électrique de la station (interrupteur disjoncté)

- A caractère préventif :

La fréquence de passage du contrôle de fonctionnement de la station est toutes les semaines. Toutes les interventions sont consignées dans un cahier d'entretien.

Le contrôle hebdomadaire consiste principalement à la réalisation des opérations suivantes :

- Nettoyage manuel du panier de dégrillage
- Evacuation des refus de dégrillage
- Contrôle du fonctionnement des augets (absence de blocage,...)
- Nettoyage des augets
- Nettoyage du Venturi
- Vérification du fonctionnement de la station (automatisme, alarmes,...)

Lors du contrôle, le poste est systématiquement mis « en marche forcée » de manière à visualiser la hauteur de dépôt et prévoir un curage si nécessaire.

L'ensemble des capteurs (poires, sondes) est nettoyé des graisses à l'aide d'un jet d'eau.

En complément de ces opérations, les autres interventions préventives réalisées sont détaillées ci-dessous :

Objet	Date	Opération
Station (entretien)	27/03 28/03 05/04	Faucardage
Station (entretien)	16/05	Tonte
Station (réglementaire)	05/09	Contrôle électrique
Station (entretien)	10/11	Tonte
Station (réglementaire)	18/12	Bilan 24h
Poste (entretien)	22/12	Curage poste

- **Travaux d'amélioration**

RAS.

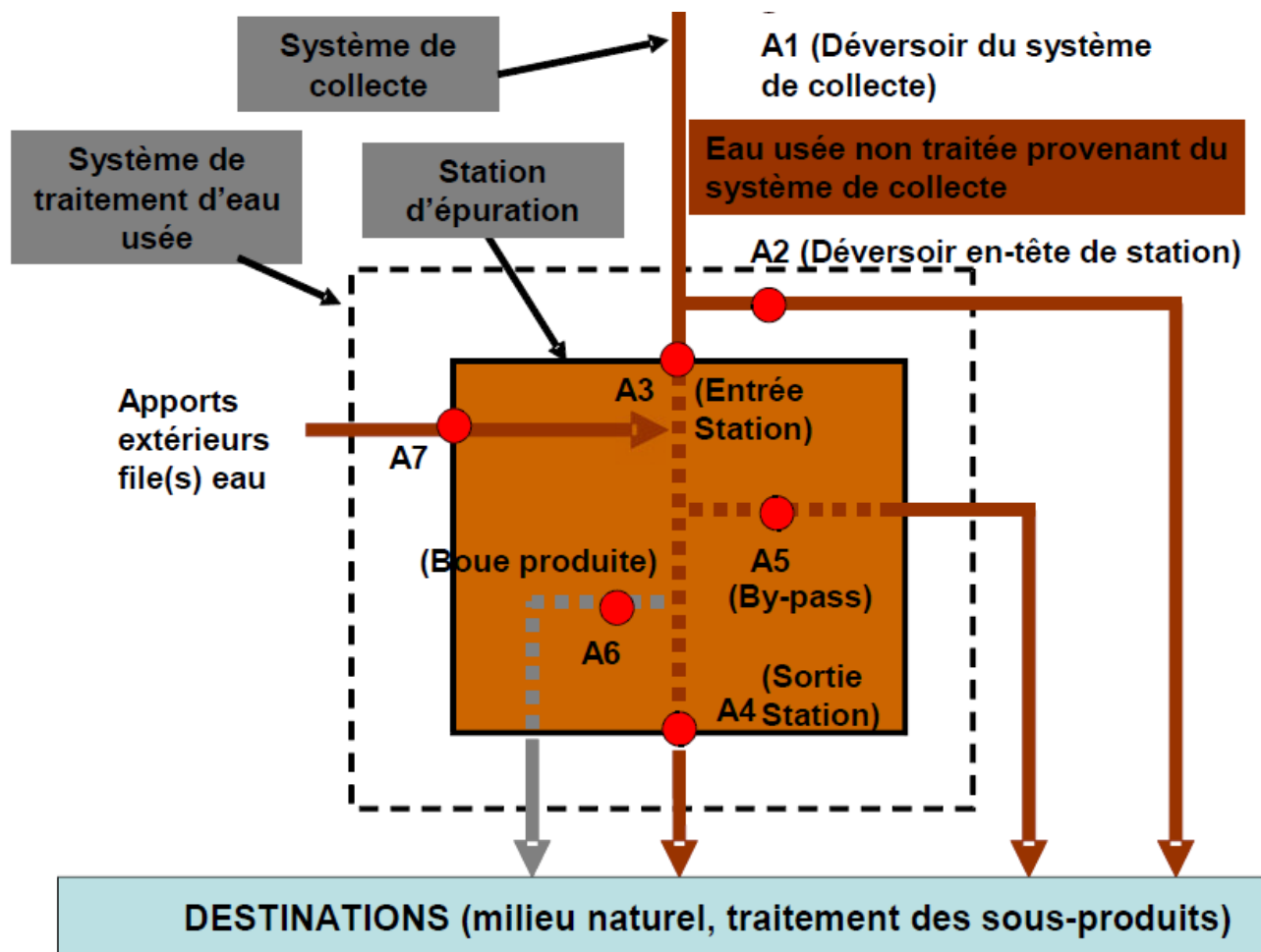
- **Équipements complémentaires ou de renouvellement mis en œuvre**

RAS

- **Synoptique**

La station du Mas des Mas est soumise à un bilan d'auto-surveillance.
Les données fournies dans ce paragraphe sont issues de ce bilan.

Le synoptique pour décrire la station du Mas des Mas est basé sur les codes Sandre des points réglementaires d'auto-surveillance de la station.



Station d'épuration

A2 Déversoir en tête de station :

Il désigne, selon une vue macroscopique de la station, tous les dispositifs situés en amont de l'entrée de la station, utilisés pour dériver tout ou partie des effluents aqueux en provenance du système de collecte, lors de pannes sévères ou de périodes de maintenances programmées de la station d'épuration nécessitant un arrêt total ou partiel de celle-ci.

A3 Entrée Station :

Selon une vue macroscopique de la station, un point réglementaire « A3 » désigne toutes les entrées d'eaux usées en provenance du système de collecte qui parviennent à la station pour y être épurées.

A4 Sortie Station :

Selon une vue macroscopique de la station, un point réglementaire « A4 » désigne toutes les sorties d'eaux usées traitées et qui sont rejetées dans le milieu naturel.

A5 By-pass Station :

Selon une vue macroscopique de la station, le point réglementaire « A5 » désigne toutes les eaux usées dérivées de la station vers le milieu naturel qui n'ont pas bénéficié de l'ensemble des traitements des files « eau ».

A6 Boue produite Station :

Selon une vue macroscopique de la station, le point réglementaire « A6 » désigne globalement toute la boue produite par l'ensemble des files « eau » après une éventuelle digestion et avant tout autre traitement. Les quantités de boues produites doivent être exprimées en quantité de matière sèche.

A7 Apport extérieur file(s) « eau » :

Le point A7 concerne tous les apports extérieurs entrant dans l'ensemble des files « eau » et n'ayant pas été acheminés par le système de collecte.

Il peut s'agir de :

- Matières de vidange
- Produits de curage
- De lixiviats de décharge
- D'effluents industriels
- D'effluents d'eaux usées provenant d'une autre station d'épuration
- D'effluents d'eaux usées issus de filières de traitement de sous-produits internes à la station d'épuration (par exemple, eaux usées issues de la file « huiles/grasses »)
- D'effluents d'eaux usées issus d'unités de traitement de sous-produits situés hors de la station et ayant été apportés sur la station d'épuration (par exemple, eaux de lavage d'une unité de traitement de sable située hors de la station)

Résultats :

Point Sandre	2019	2020	2021	2022	2023
A2	Pas de déversoir	Pas de déversoir	Pas de déversoir	Pas de déversoir	Pas de déversoir
A3	18 593 m ³	29 433 m ³ (*)	13 213 m ³	9 892 m ³	20 659 m ³
A4	17 520 m ³	10 074 m ³	12 439 m ³	8 497 m ³	21 279 m ³
A5	Pas de bypass	Pas de bypass	Pas de bypass	Pas de bypass	Pas de bypass
A6	0 kg de MS	83 300kg de MS	0 kg de MS	0 kg de MS	0 kg de MS
A7	Pas d'apport extérieur	Pas d'apport extérieur	Pas d'apport extérieur	Pas d'apport extérieur	Pas d'apport extérieur

Nota :

(*): Le volume en entrée n'est pas représentatif de la réalité. il est extrapolé en fonction de ce qui a été constaté sur une journée lors du bilan 24h. Ce jour-là, un apport exceptionnel en entrée de 10 m³/h pendant deux heures et de 6m³/h pendant 2h.

Cela ne correspond pas au profil du débit de sortie constaté pendant ces 24h ni aux débits d'entrée constatés lors des années précédentes.

- **Filière eau**

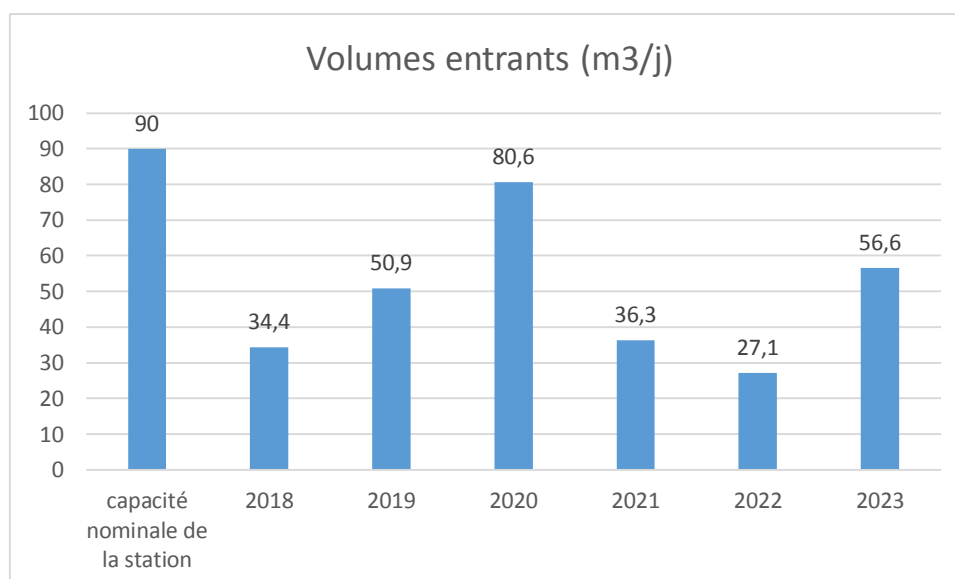
Charges hydrauliques de la Station :

Les capacités nominales sont celles figurant dans le récépissé préfectoral de déclaration N° 2003-863 relatif à la construction de la station du Mas des Mas.

Charge hydraulique	Capacité nominale	2019	2020	2021	2022	2023
Débit moyen journalier (m3/j)	90	50.9	80.6	36.3	27.1	56.6

En 2023 :

- La station d'épuration a fonctionné à 62 % de sa capacité nominale
- Le débit a été appréhendé en ajoutant les données mesurées par des débitmètres portatifs aux deux entrées lors du bilan 24h

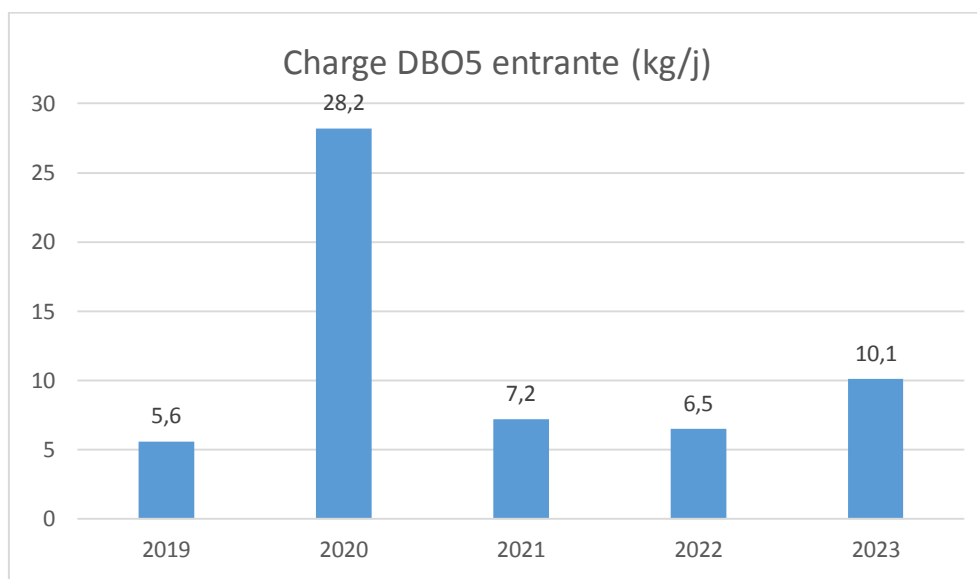


Charge polluante entrée Station :

Charges moyennes (kg/j)	2019	2020	2021	2022	2023
DCO	13.2	87.9	21.2	17.3	24.7
DBO5	5.6	28.2	7.2	6.5	10.1
MEST	3.6	71	8.8	5.2	6.6
NTK	2.1	8.5	2.9	2.7	3.9
Ptot	0.2	1.3	0.4	0.3	0.4

Les capacités nominales sont celles données par le constructeur.

Charge moyenne (kg/j)	Capacité nominale	2019	2020	2021	2022	2023
DBO5	36	5.6	28.2	7.2	6.5	10.1



Charge polluante sortie Station :

Charges moyennes (kg/j)	2019	2020	2021	2022	2023
DCO	2.1	6.8	1.74	0.84	2.80
DBO5	0.2	0.1	0.11	0.16	0.16
MEST	0.1	<0.1	0.11	0.18	0.15
NTK	0.5	0.69	0.65	0.26	1.22
Ptot	0.3	0.3	0.41	0.17	0.26

Épuration :

Paramètres	Concentration en entrée (mg/l)	Concentration en sortie (mg/l)	Rendement (%)
DCO	490	48	90.2
DBO5	200	2.7	98.7
MEST	130	2.6	98.0
NTK	78	21	73.1
Ptot	8.1	4.5	44.4

Les objectifs de qualité de traitement de la station d'épuration « Mas des Mas » sont donnés par l'arrêté du 21 juillet 2015 (voir tableau ci-dessous), complété par l'arrêté préfectoral 2003-863 en date du 23 mai 2003.

Le premier rappelle les performances minimales à atteindre pour les stations d'épuration devant traiter une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅ (soit 20 EqH) et inférieure ou égale à 120 kg/j de DBO₅ (soit environ 2 000 EqH).

Paramètres	Concentration maximale à respecter (mg/l)	Rendement minimum à atteindre	Conformité de la STEP
DCO	200	60 %	Oui
DBO ₅	35	60 %	Oui
MEST	-	50 %	Oui

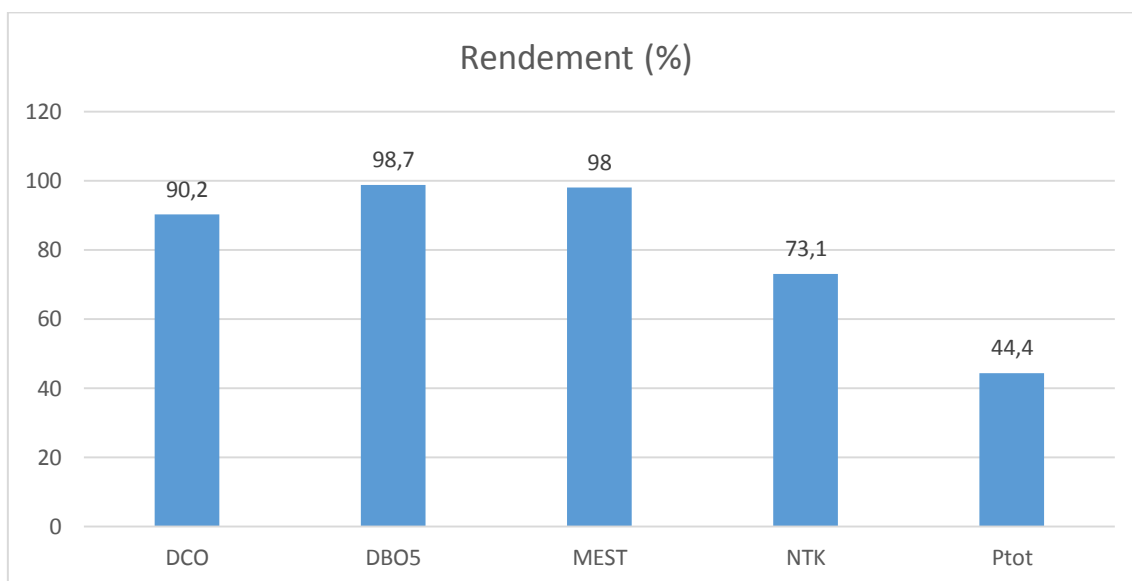
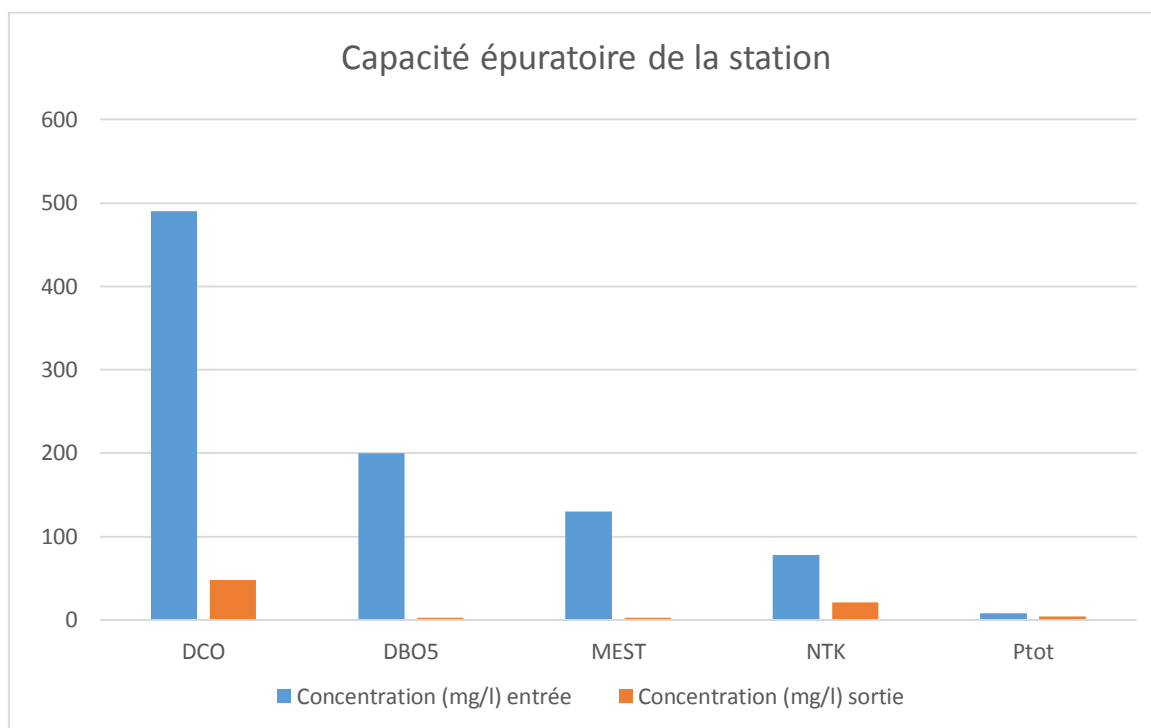
La STEP de « Mas des Mas » atteint les objectifs de qualité de traitement pour les trois paramètres mentionnés par l'arrêté du 21 juillet 2015.

L'arrêté préfectoral impose des concentrations maximales en sortie dont les seuils hauts sont plus exigeants, et introduisent une concentration maximale sur l'azote.

Paramètres	Concentration maximale à respecter (mg/l)	Rendement minimum à atteindre	Conformité de la STEP
DCO	125	-	Oui
DBO ₅	25	-	Oui
NH ₄	9	-	Non

En 2023, le rejet d'azote NH₄ était supérieur à la concentration maximale définie par l'arrêté. Un travail sur la rotation des filtres plantés du premier étage est à mettre en place pour atteindre la conformité réglementaire en 2024.

Ci-dessous, les graphiques reprenant le rendement épuratoire du système de traitement.



Commentaires : Les rendements, aussi bien en concentration qu'en flux, sont très bons à l'exception du phosphore et dans une moindre mesure de la DCO. Cela est explicable notamment par le type de traitement « Filtre Plantés de Roseaux » (performance épuratoire très médiocre pour le Phosphore).

- **Traitement des boues et des déchets**

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés boues qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2019	2020 (*)	2021	2022	2023
Volume extrait de boues liquides (m ³ /an)	0	0	0	0	0
Siccité (%)	-	-	-	-	-
Quantité de boues sèches (kg)	0	83 300	0	0	0
Nombre d'analyses effectuées	0	1	0	0	0
Destination des boues	Sans objet	CVO Villard Bonnot	Sans objet	Sans objet	Sans objet

(*) Détail de l'opération :

* Réalisation d'une analyse de la boue de manière à la caractériser.

* Vérification de l'échantillon et contrôle d'acceptation par le centre de compostage.

* Ajustement du fonctionnement de la station d'épuration sur un seul bassin de manière à faire sécher au maximum les boues des deux autres bassins. Une fois sèches, les boues des deux bassins ont été pelletées puis évacuées dans un camion équipé d'une benne étanche vers le centre de compostage de Villard Bonnot.

* Cette opération a été réalisée une seconde fois quelques mois plus tard pour évacuer les boues du troisième bassin.

Autres déchets :

Autres déchets kg	2019	2020	2021	2022	2023
Refus de dégrillage	305	230	200	405	40
Roseaux/Déchets verts	2 160	-	-	-	-

- **Bilan et préconisations**

Le bilan des mesures pour 2023 permet de conclure au bon fonctionnement la STEP du Mas des Mas.

4.1.1.7. La station de traitement de la motte

- **Descriptif**

La station de la Motte a une capacité de 30EH. Le procédé d'épuration de cette station est basé sur une fosse « toutes eaux » couplée à un filtre à base de fragments de coco. Cette station a été mise en service fin 2016.

- **Travaux de contrôle, d'entretien et de maintenance**

- A caractère curatif :

Poste de relèvement	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'interventions curatives	0	0	0	0	0

Hormis l'entretien courant, il n'y a pas d'action à caractère curatif réalisée.

- A caractère préventif :

Le contrôle de fonctionnement est réalisé par un passage physique tous les trimestres.

Toutes les interventions sont consignées dans un cahier d'entretien.

En complément de ce contrôle, ci-dessous, le détail des principales interventions réalisées :

DATE	Contrôle bimensuel			Nettoyage du filtre (2f/an)	Taux de boue (1f/an)		Scarification coco, auget, plaques, ... (1f/an)	Espace vert	Observations
	Clôture	Regard de visite	Fonctionnement		Hauteur d'eau (cm)	Hauteur de cuve (cm)			
05/04/2023	X	X	x		x	x	X	x	Contrôle de fonctionnement
27/06/2023	x	x	x	x				x	Contrôle de fonctionnement
11/08/2023	x	x	x	x				x	Contrôle de fonctionnement et débroussaillage complet
15/11/2023	x	x	x	x				x	Contrôle de fonctionnement

Curage de la fosse « toutes eaux »	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'opérations (u)	0	0	0	1	0

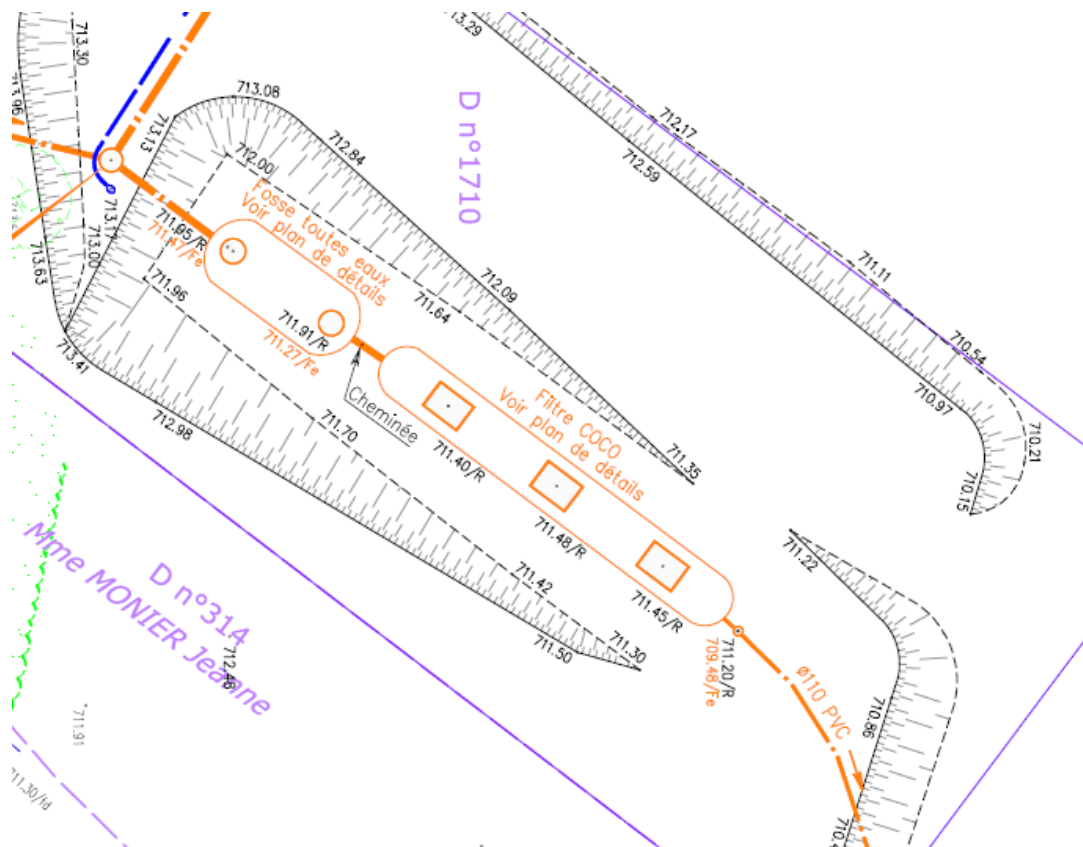
- **Travaux d'amélioration**

RAS, hormis l'entretien courant

- **Équipements complémentaires ou de renouvellement mis en œuvre**

Aucun équipement complémentaire n'a été mis en place, ni de renouvellement réalisé cette année.

- **Synoptique**



- **Filière eau**

La station de la Motte étant une 30 Equivalent Habitant, pas de bilan d'auto-surveillance.

- **Traitement des boues et des déchets**

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés boues qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Ci-dessous, détail des déchets :

Traitement des boues	2019	2020	2021	2022	2023
Volume extrait de boues liquides (m ³ /an)	0	0	0	15	0
Siccité (%)	0	0	0	-	0
Quantité de boues sèches (kg)	0	0	0	-	0
Nombre d'analyses effectuées	0	0	0	-	0
Destination des boues	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Athamor	Sans objet

Autres déchets :

Autres déchets kg	2019	2020	2021	2022	2023
Refus de dégrillage	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

- **Bilan et préconisations**

La STEP de la Motte a été mise en service fin 2016.
A ce jour, elle assure un bon fonctionnement.

4.1.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eaux usées, de s'assurer de la qualité de sa gestion et de suivre son évolution.

La valeur est obtenue en faisant la somme des points attribués selon la quantité et la qualité des informations connues et gérées par la collectivité ou l'opérateur.

La règle de calcul est scindée en 3 parties : A, B, C.

Nota important : l'indice ne pourra pas être calculé car certains paramètres de la partie C sont gérés par la collectivité, seuls les éléments du ressort d'EDGA sont présents dans le tableau.

Partie A - Plan de réseau de collecte

Critères	Barème	Points
Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5

TOTAL	15	15
--------------	----	----

Partie B - Eléments constitutifs du réseau de collecte hors branchements

Critères	Barème	Points
Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux et la procédure de mise à jour du plan est complétée par l'inventaire	10	10
Inventaire du réseau mentionnant matériaux et diamètres	5	5
Inventaire du réseau mentionnant la date ou la période de pose	15	13
TOTAL	30	28

Partie C - Informations sur les interventions sur le réseau

Critères	Barème	Points
Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations pour au moins la moitié du linéaire total	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs...)	10	10
Existence et mise à jour des équipements électromécaniques	10	10
L'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau	10	0
L'inventaire localise les interventions et travaux réalisés pour chaque tronçon de réseaux	10	10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquêtes et d'auscultation du réseau	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	Gestion collectivité	
TOTAL	75	

4.1.3. Consommation énergétique

Consommations énergétiques	2019	2020	2021	2022	2023
PR de Villeneuve	296 KWh	764 KWh	485 KWh	2 368 KWh	2 605 KWh
Station Mas des Mas	3108 KWh	NC	5 304 KWh	4 325 KWh	4 415 KWh

4.1.4. Pompages et volumes

4.1.4.1. Temps de pompage des postes de relèvement exploités

Temps de pompage	2019	2020	2021	2022	2023
PR de Villeneuve	Pas de compteur horaire	Pas de compteur horaire	Pas de compteur horaire	Pas de compteur horaire	Pas de compteur horaire
Station Mas des Mas	NM	NM	NM	NM	NM

Nota : Pour les deux postes de relevage exploités : pas de compteur horaire.

4.1.4.2. Volumes collectés

Volumes annuels pompés	2019	2020	2021	2022	2023
PR de Villeneuve	NM	NM	NM	NM	NM
Station Mas des Mas	NM	NM	NM	NM	NM

Nota : Pour les deux stations de refoulements : aucune présence d'équipement ou d'instrument (comptages, compteurs horaires) permettant de mesurer les volumes.

4.1.5. Assainissement non collectif (ANC)

Pour les contrôles, c'est le règlement de service Assainissement de la CCLG qui s'applique.

Détails des opérations réalisées par EDGA sur les installations ANC :

Contrôle de conception et réalisation :

	2019	2020	2021	2022	2023
Contrôle de conception d'une installation suite à une demande de la collectivité pour instruction Permis de Construire/Déclaration de Travaux	5	3	4	7	6
Contrôle de réalisation sur place	1	1	2	2	4
Total	6	4	6	9	10

Contrôle de bon fonctionnement :

	2019	2020	2021	2022	2023
Contrôle de bon fonctionnement d'une installation autonome (2 fois pendant la durée du contrat)	0	77	46	2	2
Contre visite suite à demande collectivité	0	0	0	0	0
Inventaire et contrôle d'une installation autonome dans le cadre de vente	0	6	1	6	2
Total	0	83	47	8	4

Nombres d'installations répertoriées :

	2019	2020	2021	2022	2023
Installations conformes	12	19	23	27	34
Installations non conformes acceptables	169	155	152	148	142
Installations non conformes	16	21	24	24	34
Installations indéterminées	10	10	7	7	3
Total	207	205	206	206	213

4.1.6. Bilan financier du renouvellement

2023			
Nature des biens	Débit	Crédit	Solde
Solde au 31/12/2022		6 691	
Renouvellement d'une poire de niveau Mas des Mas	285	-	
Renouvellement télésurveillance Villeneuve	2 989		
Dotation 2022		4 139	
Renouvellement programmé	3 274	10 830	7 556

4.2. Prestations aux usagers

4.2.1. Information, relation, accueil des usagers

4.2.1.1. Le nombre d'abonnés

	Nombre d'abonnés				
	2019	2020	2021	2022	2023
Assainissement collectif	2 151	2 185	2 206	2 225	2 278
Assainissement non collectif	201	199	200	199	197
Non assujetti	83	83	84	86	86
Au forfait	3	2	3	3	3

4.2.1.2. L'accueil

- **Organisation et amélioration de l'accueil**

Voir RAD eau potable.

- **Traitement des appels**

Voir RAD eau potable.

- **Visites**

Voir RAD eau potable.

4.2.1.3. Les réclamations et autres contentieux

- **Réclamations**

Voir RAD eau potable.

4.2.1.4. Abonnements, mutations et résiliations

Voir RAD eau potable.

4.2.2. Tarification, relève, facturation et recouvrement

4.2.2.1. Prix du service d'assainissement

- **Modalités de la tarification et de sa révision**

$$k = 0,15 + 0,4061 \times (\text{ICHT-En/ICHT-Eo}) + 0,0185 \times (35111407n/35111407o) + 0,3367 \times (\text{FSD2n/FSD2o}) + 0,0887 \times (\text{TP10an/TP10ao})$$

Avec :

- ICHT-E : indice du coût horaire du travail, tous salariés, charges salariales comprises, dans les services de l'eau, de l'assainissement et de l'environnement, base 100 en 2008
- 35111407 : indice de l'électricité tarif bleu professionnel option heures creuses référencé 35111407 - base 100 en 2010
- FSD2 : indice des prix des frais et services divers 2 dans le bâtiment et les travaux publics - base 100 en 2004
- TP10A : canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux - base 100 en 2010

- **Décomposition de la facture d'eau et d'assainissement**

Voir RAD eau potable.

- **Tarifications sociales ou modalités d'accès spécifiques au service**

Pas de signalement.

4.2.2.2. Les relèves

Voir RAD eau potable.

4.2.2.3. Facturation

2023	Assiette (nombre ou m ³)	Montants H.T.
Prime fixe collectivité	4 557	43 974,13 €
Prime fixe EDGA	4 557	42 914,66€
Consommations collectivité	257 332	454 841,82 €
Consommations EDGA	257 332	37 045,70 €

4.2.2.4. Relance et recouvrement

Voir RAD eau potable.

4.3. Productivité et efficience

4.3.1. Personnels employés, qualifications, ETP

Outre l'attention permanente de modernisation de l'outil, de l'environnement et du cadre de travail de ses personnels, EDGA a adopté des principes de management et des actions visant à développer une approche citoyenne, en interne comme en externe.

PRINCIPES DE MANAGEMENT	
L'entretien annuel	<ul style="list-style-type: none"> • Entre le salarié et son supérieur hiérarchique direct • Il aborde les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Bilan de l'exercice écoulé en termes d'atteinte d'objectifs - Points forts du salarié et points d'amélioration sur lesquels il doit axer son effort la période suivante - Objectifs à atteindre l'année suivante
L'entretien professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • A pour objectif d'aborder les perspectives d'évolution de l'activité professionnelle du salarié, notamment en terme de qualification et d'emploi, afin de l'aider à mieux définir son projet professionnel et, le cas échéant, d'envisager une mobilité interne ou externe • Professionnel permet de faire le point sur les compétences, les qualifications, les besoins en formation, la situation et l'évolution professionnelle du salarié
L'amélioration continue	<ul style="list-style-type: none"> • Propre aux démarches ISO

<p>La formation professionnelle</p>	<p>Les Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien des compétences de l'entreprise • Permettre le maintien dans l'emploi favoriser le développement des compétences • L'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle • Contribuer à la promotion sociale et au développement économique et culturel • Favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle de ceux qui travaillent
<p>Une attitude éthique</p>	<p>S'appuie sur des outils permettant de prendre des décisions sur la base de critères purement professionnels indépendamment des impressions subjectives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grille des rémunérations • Définition des métiers • Grille d'autonomie et de niveaux
<p>Un climat social apaisé</p>	<p>Grâce à un partenariat constructif avec les représentants du personnel et syndicaux, dans le cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des activités du CSE (comité social et économique) • De la commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) • Des négociations annuelles obligatoires, et des négociations ponctuelles sur l'égalité professionnelle et sur les conventions d'entreprise

EDGA permet de répondre aux urgences pour l'ensemble des réseaux d'eau potable et d'assainissement **24h/24 et 7j/7** au numéro unique suivant : **04 76 98 24 27**.

Elle est dotée d'un poste central de supervision et de télésurveillance avec la présence humaine d'un technicien 24h/24.

Au sein d'Eaux de Grenoble Alpes, une continuité du service public et un système d'astreinte performant sont indissociables.

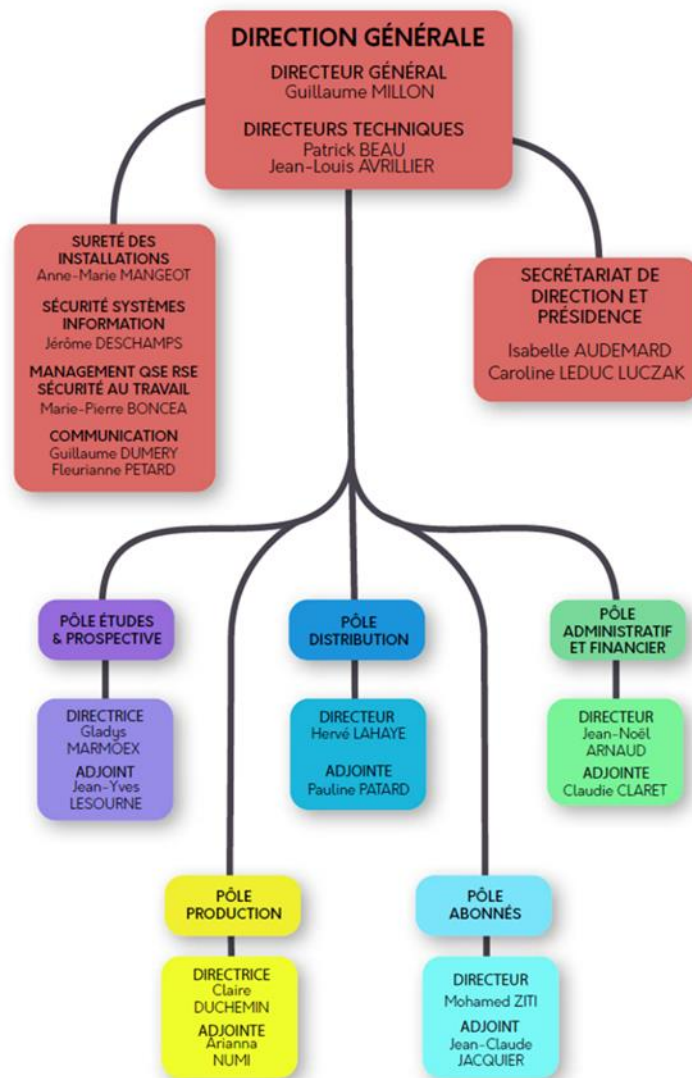
D'une part, les équipes de Production d'eau potable assurent le fonctionnement permanent des installations de pompage de l'eau et la surveillance des périmètres de protection des captages.

D'autre part les équipes du pôle Distribution adhèrent à la charte d'engagement avec les usagers : « Intervenir rapidement, en moins de 2 heures, 24h/24 et 7j/7 en cas d'urgence ».

Cela se traduit dans les faits par :

- La possibilité de contacter EDGA à tout moment en cas de problème ;
- Des moyens humains en interne adaptés et répartis par secteurs géographiques :

- 2 cadres d'astreinte
- 2 techniciens d'intervention sur réseau de distribution
- 2 techniciens d'intervention sur réseau d'adduction
- 3 électromécaniciens
- 1 équipe travaux de 2 agents avec les outils et engins associés
- renfort si besoin par une entreprise de travaux publics dans le cadre du marché d'entretien et astreinte : 1 chef de chantier + 1 poseur + 1 conducteur de pelle + 1 chauffeur de camion
- La mise à disposition des téléphones portables à chacun des agents d'astreinte, complété par un système d'appareil de radio communication permettant d'assurer un secours en cas de crise majeure sur les réseaux de téléphonie
- L'ensemble des équipes d'astreinte accède en mobilité, aux données SIG via une application web mapping, permettant l'accès à l'information 24h/24.
- Un stock de pièces et de matériaux de travaux publics (canalisations eau potable et assainissement, regards de voirie, pièces de fontainerie...)



▪ Mesures d'amélioration

La mutualisation des moyens humains et techniques au sein d'EDGA ainsi que la mise en œuvre d'actions concrètes (organisation, harmonisation des astreintes, achat ...) permettent d'optimiser le service.

Informatique

L'ensemble du système informatique d'EDGA bénéficie aux Pôles en charge de l'exécution technique du contrat.

Ce système informatique est en évolution constante afin de profiter des progrès technologiques.

Les systèmes et programmes sont maintenus à jour pour bénéficier des avancées fonctionnelles et corriger les bugs et failles de sécurité. Une large gamme de logiciels est utilisée, avec des produits partagés ou spécifiques pour chacun des métiers rencontrés dans la structure.

Le service informatique/Télécom est surtout centré sur le management de l'information, une partie importante de la prestation technique étant sous-traitée via la passation de marchés publics.

EDGA est également dotée d'un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, chargé d'adapter la sécurité du système d'information EDGA aux cyber-menaces actuelles.

Faits marquants pour la structure d'EDGA en 2023

Cette année 2023 a été marquée par :

- la conséquence de la décision de Grenoble-Alpes Métropole de ré internaliser une partie des activités de la SPL EDGA au sein de la Régie de Grenoble Alpes Métropole au 1/1/2024.
- Extension du périmètre d'intervention de la SPL sur le territoire de la CC le Grésivaudan, au 1er juillet 2023, concernant l'exploitation du service de la commune de Bernin en plus de celle de la commune de Crolles.
- Départ du Directeur General (Emmanuel Boudry) et nomination de Guillaume Millon
- La remise du trophée Economie d'Eau à EDGA par son dispositif innovant « la ventouse à PI »

Perspectives 2024

Depuis le 1/1/2024, le périmètre de la SPL EDGA a été très fortement réduit en conservant en son sein le Pole Abonnés et le Pole Distribution.

Grenoble Alpes Métropole (GAM) a repris les activités de production et d'adduction, y compris sur le territoire de la CC le Grésivaudan. GAM poursuit également ses réflexions pour pousser à ré internaliser d'autres activités d'EDGA, notamment la partie Distribution.

Ce contrat sera donc modifié par voie d'avenant en 2024 pour prévoir ces évolutions.

Enfin, et si ces réflexions aboutissent courant 2024, ce contrat ne pourra plus être assuré par EDGA à compter du 1/1/2025.

Communication

Le présent contrat bénéficie de la politique de communication d'EDGA, service public participant à son devoir de transmission concernant la préservation de ce bien commun qu'est l'eau potable et à son attention de transparence, aussi bien en interne qu'en externe.

Les cibles	Les actions de communication
Les usagers	<ul style="list-style-type: none">• Évènementiels, goodies• Signalétique• Factures, lettres, site web• Encarts publicitaires,• Réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn)
Les partenaires institutionnels	<ul style="list-style-type: none">• Évènementiels,• Courriers
Les employés EDGA	<ul style="list-style-type: none">• Journal interne trimestriel

• Démarches Qualité-Sécurité-Environnement (QSE)

EDGA s'engage dans cette démarche à :

- Satisfaire les attentes des usagers et des sociétaires, et leur garantir un service public efficace
- Répondre aux besoins des collectivités associées, par des prestations assurant des relations transparentes et de proximité
- Mettre à disposition un outil performant
- Assurer la protection de l'environnement et prendre en compte les exigences du développement durable
- Développer une approche citoyenne et responsable

Cette vision stratégique se traduit par la recherche continue de l'amélioration de l'organisation, des moyens et des méthodes et l'implication quotidienne de l'ensemble des personnels, collaborateurs et partenaires,

L'évaluation des risques liés à la sécurité, à l'hygiène, aux conditions de travail et à l'environnement réalisée dans le cadre de cette démarche, fait l'objet :

- D'une identification précise des risques et de leur gravité dans les deux documents de référence (*document unique et analyse environnementale*)
- Mise en place d'actions pour la maîtrise de ces risques
- Sensibilisation de l'ensemble des acteurs pour une amélioration permanente

De plus, la CSSCT d'EDGA joue un rôle majeur dans la démarche de prévention car elle :

- Mène systématiquement des enquêtes suite aux accidents de travail (fiche d'analyse d'accident) et propose des actions d'amélioration
- Effectue régulièrement des visites de chantier
- Étudie, pour tout changement organisationnel, humain, ou technique les impacts sur les conditions d'hygiène et de sécurité des salariés,

Dans le cadre de la démarche environnementale, des sensibilisations régulières sont faites auprès de l'ensemble du personnel, par rapport aux risques identifiés, mais aussi pour promouvoir des bonnes pratiques environnementales (ex : éco conduite, gestion des déchets, achat de produits respectueux de l'environnement),

Les marchés passés par EDGA intègrent autant et aussi souvent que possible toute clause en faveur du développement durable,

Une charte environnementale avec les agents pour des actions internes permettant de

- Maîtriser la consommation de papier, favoriser la dématérialisation
- Promouvoir les économies d'énergie (ex : eau, électricité, carburant...)
- D'optimiser la gestion des déchets
- Mise en place d'une charte « ECO CHANTIER » permettant d'aller plus loin dans la maîtrise des risques et d'une meilleure sensibilité des acteurs aux respects de l'environnement lors des travaux,
- Partenariat avec un fournisseur qui permet aux salariés de commander des produits de saison et issus de circuits courts
- Collecte des mégots sur le site afin d'être revalorisés sous forme d'énergie
- Tri sélectif dans les bureaux avec l'instauration également de la récolte des bio-déchets

En 2023, l'innovation interne par un agent EDGA pour la conception d'une « ventouse anti gaspi » branché sur les poteaux incendie permettant une substantielle économie d'eau lors des remises en eau des réseaux après travaux. Ce dispositif a été récompensé par un trophée de l'économie d'eau organisé à l'échelle nationale par la FNCCR et l'Association des Maires de France.

• Annexes au compte rendu technique sur les conditions d'exécution du service public

Pas d'annexe.

5.1 Avenants de l'année

Pas d'avenant

5.2 Respect des principes généraux du service public et des engagements contractuels

5.2.1 Principe d'égalité

L'attitude éthique est au cœur des actions d'EDGA :

Des actions	<ul style="list-style-type: none">• Investissement dans l'aménagement de ses locaux pour l'accueil de travailleurs handicapés, dont elle respecte le taux légal d'emploi• Mise en place d'un retour progressif et aménagé au travail à la suite de longue maladie ou d'un arrêt de travail prolongé (temps partiel thérapeutique, télétravail, aménagement matériel adapté,..)• Accueil des jeunes dans le cadre de stages non rémunérés, de stages rémunérés, et de formation en alternance
--------------------	---

5.2.2 Principe de continuité

Des actions	<ul style="list-style-type: none">• Le principe de continuité de service est assuré 24h/24 et 365j/365 grâce à la présence des équipes d'astreintes et postes de supervision à Rochefort• Participation au plan de déplacement mobilité (PDM)• Convention PLIE des clauses sociales pour les marchés publics conclus avec EDGA
--------------------	--

4.4. Infractions, impayés, incivilités

- Pas d'infraction, ni d'incivilité constatée sur les ouvrages.

Glossaire qui récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau et plus particulièrement à Eaux de Grenoble alpes :

RPQS : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

RAD : Rapport annuel du délégataire.

RA : Rapport d'activité annuel.

SPL EDGA : Société Publique Locale « Eaux de Grenoble Alpes ».

Loi MAPTAM : Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

COS : Comité d'Orientation Stratégique.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation.

Usager de l'eau : Personne physique ou morale consommant de l'eau.

Abonné : Usager de l'eau ayant au moins un contrat avec le service de l'eau ou assainissement

WAT'ERP : Application informatique utilisée par EDGA pour la gestion des usagers (contrats, facturations, parc compteurs en service...).

SIG : Système d'information qui intègre, stocke, analyse et affiche l'information géographique. L'application SIG d'EDGA en lien également avec l'application WAT'ERP permet aux utilisateurs, y compris en mobilité pour les équipes d'interventions, de créer des requêtes interactives, d'analyser l'information spatiale, et des données pour la gestion de l'exploitation des ouvrages d'eau et d'assainissement.

Règlement de service : Document établi par l'entité organisatrice ayant pour objet de définir les conditions et modalités de fourniture suivant lesquelles est accordé l'usage de l'eau potable à partir des réseaux ainsi que les droits et obligations respectifs du Service public de l'eau potable ou de l'assainissement, des usagers, des abonnés et des propriétaires.

Contrôle sanitaire : Ensemble des analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captages, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).

Compte de Renouvellement Non Programmé : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle.

Indice linéaire de pertes en réseau : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour.

Indice linéaire des volumes non comptés : L'indice linéaire des volumes non comptés correspond au volume non compté dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour.

Période de relève des compteurs : La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour assurer une bonne comparaison des volumes, cette période est sensiblement la même chaque année.

Qualité eau distribuée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rendement du réseau de distribution : Il correspond au rapport entre d'une part les volumes consommés autorisés et le volume mis en distribution. Le rendement est un bon indicateur environnemental.

Réseau de distribution public : Généralement sous domaine public, ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'à la partie publique des branchements inclus.

SPANC : **S**ervice **P**ublic local chargé de l'**A**ssainissement **N**on **C**ollectif : Il a le rôle de conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif et de contrôler les installations d'assainissement non collectif. Comme pour l'assainissement collectif, ce service public fait l'objet d'une redevance qui en assure ainsi l'équilibre financier.

ANC : **A**ssainissement **N**on **C**ollectif : correspond à tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles ou maison non raccordés au réseau public d'assainissement collectif.

Il est propriété de l'abonné, soumis à réglementation et à contrôle périodique.